



Demande de communication avec mon employeur

Par **Bruja**, le **29/11/2012** à **10:41**

Bonjour,rrnrnJe suis en CDI dans une entreprise depuis 1 an et demi. Après une promotion éclair cet été , j'ai été remise à mon poste précédent, depuis je le vis très mal et le 13 novembre je me suis faite arrêter pour "souffrance au travail". Depuis j'essaie de joindre successivement mes responsables direct puis la DRH puis mon patron directement par mail puisque je n'ai pas son numéro direct, personne ne me réponds ou ne me rappelle , je pense que c'est un mot d'ordre de la direction car j'ai mentionné à plusieurs reprises le fait de vouloir une rupture conventionnelle , ils ne veulent pas et me demande de démissionner ce que je ne peux me permettre!rnJ'ai contacté l'inspection du travail qui m'a dit qu'ils n'étaient pas obligé de me répondre (c'est un scandale!)et qu'il n'y avait que le médecin du travail qui pouvait servir d'intermédiaire et provoquer un licenciement pour inaptitude à l'entreprise , quel est la marche à suivre et quels sont les conséquences d'un tel licenciement sur mes prochains employeurs? est ce vraiment la seule solution? j'ai vu dans différent message qu'il fallait faire une visite de pré-reprise dois je le faire ?puisque je suis arrêté jusqu'au 20 décembre cela fera plus d'un mois d'arrêt.rnJe vous remercie de votre réponse car je suis dans une situation catastrophique et veux m'en sortir au plus vite!